



Search. Observe. Protect.

Notre Code de conduite professionnelle et de déontologie

Message de notre PDG

En tant qu'Elasticiens, nous partageons une mission commune : aider les organisations, leurs employés et leurs clients à obtenir plus rapidement des résultats pertinents. Avec ses solutions optimisées pour la recherche, Elastic aide les utilisateurs à retrouver plus rapidement ce qu'ils cherchent.

Nous sommes face à une opportunité unique nous permettant de créer une organisation durable qui met à la portée de tous, de façon accessible et sûre, toute la puissance de la recherche. Notre capacité à façonner l'avenir et à croître de façon responsable nous impose de respecter notre Code source et de toujours agir avec intégrité, professionnalisme, empathie et transparence. Notre Code source est à la base de notre réussite.

Nous avons rédigé notre Code de conduite professionnelle et de déontologie pour mettre en avant les valeurs de notre Code source et pour guider les interactions avec notre communauté d'utilisateurs, de clients, de partenaires, d'actionnaires et de collègues Elasticiens. Il est de la responsabilité de chacun de comprendre ce Code de conduite professionnelle et de déontologie et de le respecter au quotidien. Ce faisant, nous démontrons notre engagement permanent envers nos valeurs et nous gagnons la confiance de toutes les parties prenantes.

Bien sûr, il est impossible pour un code de conduite de couvrir chaque situation pouvant se présenter, et nous ne devons pas nous attendre à ce que ce soit le cas. Nous donnons aux Elasticiens la liberté de prendre des décisions conformes aux valeurs et à la déontologie de notre groupe. Le respect de ce Code de conduite professionnelle et de déontologie implique de se manifester dès lors qu'un problème est constaté ou de poser des questions en cas d'incompréhension. Je vous fais la promesse solennelle que nous ne tolérerons aucun type de représailles contre les personnes se manifestant pour faire appliquer les principes de notre Code de conduite professionnelle et de déontologie.

Merci de votre engagement dans le respect de ces valeurs, qui nous sont importantes !

Ash

2 | Le Responsable de la déontologie et de la conformité est l'auteur de la présente politique. Consultez toujours la version actuelle, disponible sur elastic.co/fr.

Politique adoptée par le Conseil d'administration le 3 décembre 2021.

Bienvenue dans le Code de conduite professionnelle et de déontologie d'Elastic

Nous avons mis en place ce Code de conduite professionnelle et de déontologie pour communiquer à tous les Elasticiens, y compris aux membres de notre conseil d'administration, à nos mandataires et collaborateurs, des normes comportementales conçues pour nous aider à agir avec honnêteté, éthique et dans le respect des règles prévues par la loi et par nos politiques. Veuillez vous familiariser avec le Code. Dans l'hypothèse où vous rencontrez un dilemme éthique ou légal au cours de votre présence chez Elastic, il s'agit d'un outil essentiel pour vous aider à faire face à de tels dilemmes.

Dans la mesure où le présent Code ne peut couvrir chaque situation que vous pouvez rencontrer, contactez-nous à l'adresse ethics@elastic.co si vous ne savez pas comment procéder.

Nous insistons : n'hésitez pas, nous vous orienterons dans la bonne direction et vous aiderons à prendre la bonne décision. Tout le monde chez Elastic doit comprendre ce Code et respecter ses dispositions à la lettre et son esprit en toutes circonstances. Tout manquement donnera lieu à des sanctions disciplinaires, notamment à une suspension ou un licenciement d'Elastic. Ne laissez pas une telle situation vous arriver !

Si vous avez des raisons d'estimer que certaines dispositions du Code ont fait ou font l'objet d'un manquement, vous devez exprimer vos doutes rapidement (cf. "Signaler les préoccupations de déontologie et de conformité" en dernière page de ce Code). Relisez le message d'Ash en page précédente : il vous a fait la promesse qu'aucune mesure de représailles ne serait tolérée à votre encontre si vous signalez un manquement de bonne foi.

3 | Le Responsable de la déontologie et de la conformité est l'auteur de la présente politique.
Consultez toujours la version actuelle, disponible sur elastic.co/fr.

Politique adoptée par le Conseil d'administration le 3 décembre 2021.

Notre culture et nos valeurs

Ce Code reflète notre culture et nos valeurs.

Nous sommes une entreprise distribuée. Notre expérience précoce des projets open source nous avait appris une chose : les idées géniales et les logiciels parfaits peuvent être imaginés par n'importe qui, n'importe où. Elastic a été créée sous la forme d'une entreprise distribuée et a conservé cette caractéristique. Notre logiciel, nos systèmes et nos effectifs sont donc pensés pour fonctionner de manière distribuée. Non seulement la majorité des Elasticiens sont en télétravail, mais nous possédons aussi les outils et l'état d'esprit qui garantissent le succès d'une entreprise distribuée comme la nôtre.

Nous valorisons la diversité. Être une entreprise distribuée, c'est s'appuyer sur la force inhérente à la diversité. Lorsqu'il s'agit de l'humain, nous allons toujours plus loin. Nous pensons que la géographie ne doit pas déterminer les opportunités offertes et nous ne sommes pas limités par nos barrières linguistiques ou nos différences culturelles. Nous avons tous un accent. Profitons-en. Venez comme vous êtes. Tous les individus distincts analysent et résolvent les problèmes différemment. Nous avons besoin de cette différence. Nous voulons que chaque nouveau collaborateur contribue à l'amélioration d'Elastic. Et nous espérons qu'Elastic pourra lui rendre la pareille.

L'inclusion est d'une importance cruciale pour nous. Notre objectif n'est pas de construire une entreprise constituée de personnes ambitieuses qui travaillent bien ensemble, mais une société qui crée ensemble, imagine ensemble et qui bénéficie d'une culture de l'inclusion afin que, peu importe la localisation d'un collaborateur, il se sente connecté. Nous aimerais que chaque Elasticien se sente soutenu lorsque l'horizon s'assombrit, se sente encouragé à penser différemment, à repousser ses limites et à s'amuser un peu tous les jours.

L'ouverture est dans notre ADN. De l'open source à l'open code, l'ouverture est au cœur de l'ADN d'Elastic. Nous valorisons cette ouverture : non seulement s'agissant du code que nous rédigeons, mais également dans nos interactions avec nos clients. Cette culture de la communication avec nos utilisateurs nous permet de garantir notre engagement envers l'open source. Sans cette communication, nous ne serions pas nous-mêmes.

Veuillez prendre connaissance de ce Code à travers le prisme de notre culture et agir toujours dans la lignée de nos valeurs fondamentales que sont l'intégrité, le professionnalisme et l'empathie.

4 | Le Responsable de la déontologie et de la conformité est l'auteur de la présente politique.
Consultez toujours la version actuelle, disponible sur elastic.co/fr.

Politique adoptée par le Conseil d'administration le 3 décembre 2021.

Normes de conduite

1. Respect, diversité, équité, inclusion et non-discrimination

Chez Elastic, la culture du respect, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est considérée comme un parcours continu, et non pas comme une destination. Chaque jour, nous traitons autrui avec respect et dignité, nous ne tolérons pas la discrimination envers quiconque pour quelque raison que ce soit et nous cherchons à ce que tout le monde se sente à l'aise et intégré. Vous devez donc :

- Rester tel que vous êtes, tout en faisant preuve de respect envers les autres Elasticiens et envers toutes les personnes avec lesquelles vous interagissez. Faire un réel effort pour comprendre ce qui les motive et ne vous adonnez jamais à un quelconque harcèlement de quelque nature que ce soit (notamment en faisant des commentaires impolis, insensibles ou offensants).
- Ne jamais partir du principe que la personne est malveillante. Vous mettre à la place des autres. Les Elasticiens parlent un grand nombre de langues, sont forts de points de vue et de cultures différentes, il est donc facile de s'y perdre un peu.
- Vous montrer ouvert et honnête, mais aussi courtois et respectueux. La plupart d'entre nous travaillent à domicile, mais ce fait ne nous relève pas de notre obligation de collaborer les uns avec les autres, sans menace ou intimidation.
- Faire preuve d'empathie envers les autres Elasticiens et les utilisateurs de nos produits.

2. Respect des lois et réglementations

Nous faisons des affaires dans le monde entier et respectons les lois et réglementations applicables, où que nous soyons. Veillez à avoir une connaissance suffisante des lois qui s'appliquent à vos activités en tant que collaborateur d'Elastic, afin d'être toujours en situation de conformité. Si un Elasticien remarque un potentiel conflit entre les législations locales et les principes et valeurs établis dans ce Code (ce qui devrait être extrêmement rare), veuillez discuter de vos doutes avec le Responsable déontologie et conformité.

5 | Le Responsable de la déontologie et de la conformité est l'auteur de la présente politique.
Consultez toujours la version actuelle, disponible sur elastic.co/fr.

Politique adoptée par le Conseil d'administration le 3 décembre 2021.

Nous avons mis en place un programme de formation pour vous aider à vous familiariser avec les lois que vous êtes susceptible de rencontrer lors de votre passage chez Elastic. Profitez-en ! Nous attendons à ce que vous fassiez preuve de jugement et de bon sens, mais la formation vous apporte la connaissance effective des règles juridiques de base et de nos politiques internes, afin que vous puissiez remarquer les problèmes dont vous devez discuter avec nos avocats et professionnels de la conformité. En résumé, participer avec attention à cette formation vous aidera à vous protéger des problèmes.

3. Conflits d'intérêts

Vous devez éviter toute activité contraire aux intérêts commerciaux d'Elastic. Ce principe simple n'est pas toujours aisément à appliquer, mais la meilleure attitude à avoir est celle-ci : lorsque les intérêts se chevauchent, faites toujours ce qui est favorable à Elastic et non pas ce qui vous est favorable ou l'est pour votre famille, vos amis ou une autre tierce partie.

Voici quelques exemples de conflits d'intérêts potentiels :

- offrir un contrat de travail ou un contrat commercial à vos amis ou à votre famille ;
- accepter des cadeaux ou un divertissement d'un concurrent, fournisseur, client ou partenaire commercial d'Elastic, au-delà de ce qui est approprié en vertu du présent Code et de nos politiques ;
- utiliser les biens ou l'équipement d'Elastic pour toute tâche externe ou accepter toute tâche externe pouvant être contraire aux intérêts d'Elastic ou à vos fonctions au sein d'Elastic ;
- agir en qualité d'employé, fournisseur, conseiller ou membre du conseil d'administration d'un concurrent, fournisseur, client ou partenaire commercial d'Elastic ;
- bénéficier personnellement d'opportunités commerciales identifiées dans le cadre de vos fonctions au sein d'Elastic en sachant qu'Elastic est susceptible de vouloir en tirer parti ; ou
- effectuer un investissement significatif au regard de votre portefeuille global dans un concurrent, fournisseur, client ou partenaire commercial d'Elastic, si vous avez la capacité d'influencer une décision ou les actions d'Elastic envers ladite partie.

6 | Le Responsable de la déontologie et de la conformité est l'auteur de la présente politique.
Consultez toujours la version actuelle, disponible sur elastic.co/fr.

Politique adoptée par le Conseil d'administration le 3 décembre 2021.

Il ne s'agit que de quelques exemples de situations qui peuvent constituer un conflit d'intérêt réel ou perçu. Si vous avez le moindre doute sur la manière de réagir face à une telle situation, contactez votre supérieur ou notre Responsable de la déontologie et de la conformité afin d'éviter de vous trouver en infraction du présent Code ou de nos autres politiques.

4. Télétravail et utilisation des ressources d'Elastic

Notre actif le plus important est la communauté des Elasticiens qui consacrent leurs compétences et leurs talents au succès de notre entreprise. Notre avenir dépend de votre engagement envers la société, et nous ne pouvons réussir si vous ne dédiez pas votre temps, votre talent et votre énergie à Elastic. Nous attendons un tel engagement de la part de tous les Elasticiens et, si nous vous encourageons à suivre vos passions et vos centres d'intérêt hors de vos heures de travail, nous vous demandons également de ne pas exercer ces activités d'une manière qui interfère avec votre emploi.

Nous devons tous utiliser les ressources d'Elastic avec soin et dans le but de faire progresser les activités d'Elastic. Les biens d'Elastic incluent, sans s'y limiter, les actifs physiques (par exemple ordinateurs et, lorsque vous travaillez dans l'un de nos bureaux, autres équipements, locaux et fournitures), les messageries électroniques et autres plateformes de communication, panneaux d'affichage électroniques et systèmes de stockage de fichiers. La propriété intellectuelle est un actif clé. Elle couvre les brevets, droits d'auteur, marques déposées, inventions, technologies et secrets industriels d'Elastic. Nos informations confidentielles (par exemple les registres commerciaux et autres informations privilégiées ou non publiques) sont aussi une ressource précieuse.

Bien que nous n'autorisions pas l'utilisation de notre équipement et de nos informations à des fins professionnelles ne concernant pas Elastic, vous pouvez vous servir des ordinateurs et des services d'Elastic dans certaines situations professionnelles, si elles sont exceptionnelles et n'interfèrent pas avec l'utilisation professionnelle et ne sont pas contraires aux dispositions du présent Code ou d'autres politiques d'Elastic. Bien sûr, il est inacceptable d'utiliser les actifs d'Elastic pour créer, consulter, stocker ou diffuser du contenu illégal, offensant, obscène ou inapproprié.

Vous ne devez pas vous attendre à ce que les informations contenues sur les ordinateurs et services fournis par Elastic soient tenues confidentielles, dans la mesure où nous pouvons y accéder à tout moment (par exemple pour réaliser des enquêtes internes).

7 | Le Responsable de la déontologie et de la conformité est l'auteur de la présente politique.
Consultez toujours la version actuelle, disponible sur elastic.co/fr.

Politique adoptée par le Conseil d'administration le 3 décembre 2021.

5. Délit d'initié

La plupart des Elasticiens sont également actionnaires d'Elastic. Nous pouvons donc connaître ou avoir accès à des informations qui ne sont pas encore divulguées au public. Une grande partie de ces informations peuvent être considérées comme importantes par les investisseurs à l'heure de prendre une décision d'investissement ou de négociation. Ce type d'information est désigné sous le terme "d'information privilégiée non publique".

Voici quelques exemples d'informations privilégiées non publiques :

- les informations confirmant qu'Elastic est sur le point de remporter ou de perdre un gros contrat ;
- les informations indiquant qu'Elastic est sur le point d'annoncer un changement majeur de stratégie ou le lancement d'un nouveau produit ;
- les informations précisant qu'Elastic va faire l'acquisition d'une entreprise ou va vendre une filiale ou une partie importante de ses actifs ;
- les informations concernant les données financières de fin de trimestre ou de fin d'année ; ou
- les informations relatives à l'évolution de procès ou réglementations qui auront un impact significatif sur Elastic.

Chez Elastic, aucun d'entre nous n'a l'autorisation d'utiliser des informations privilégiées non publiques pour négocier des actions d'Elastic, et nous ne pouvons pas divulguer des informations privilégiées non publiques à toute personne qui ne fait pas partie des Elasticiens autorisés à connaître de telles informations.

En outre, si vous apprenez une quelconque information privilégiée non publique au sujet d'un client, fournisseur ou autre partenaire commercial d'Elastic, vous ne pouvez pas négocier les actions de l'entreprise avant que les informations ne soient divulguées au public.

8 | Le Responsable de la déontologie et de la conformité est l'auteur de la présente politique.
Consultez toujours la version actuelle, disponible sur elastic.co/fr.

Politique adoptée par le Conseil d'administration le 3 décembre 2021.

N'oubliez pas : lorsque vous êtes en possession d'informations privilégiées non publiques (qu'elles concernent Elastic ou l'un de ses clients, fournisseurs ou partenaires commerciaux), les Elasticiens ont l'interdiction de négocier des actions, de divulguer ces informations à quiconque, ou même de suggérer à quelqu'un qu'il pourrait être le bon moment d'acheter ou de vendre des actions d'Elastic ou de toute autre entreprise ! Ignorer ce conseil induira très probablement non seulement un manquement à ce Code et à notre Politique de délit d'initié, mais aussi une action illégale.

Veillez à lire la Politique de délit d'initié pour en savoir plus. Si vous avez des doutes, consultez le Responsable juridique avant d'effectuer une négociation ou de partager des informations ou, s'il n'est pas disponible, tournez-vous vers le Responsable financier.

6. Exportation et importation de produits Elastic

Les législations sur les exportations et importations régissent (et, dans certains cas, interdisent) l'exportation, la ré-exportation et l'importation de la technologie d'Elastic vers certains pays, organisations, entreprises et individus. Les États-Unis et de nombreux autres pays appliquent des contrôles stricts en matière de négociation avec certains pays, organisations, entreprises et individus considérés comme hostiles ou dangereux.

Ces législations et réglementations sont très détaillées et complexes, mais voici ce que tous les Elasticiens doivent savoir :

- Elastic ne fera pas d'affaires avec Cuba, l'Iran, la Syrie, la Corée du Nord ou la région de la Crimée en Ukraine sans l'autorisation du Responsable de la déontologie et de la conformité ou du Responsable du contrôle des exportations ;
- Elastic ne participera pas à un quelconque boycott d'états étrangers non officiel ;
- les exportations ne se limitent pas seulement aux marchandises traversant physiquement les frontières, mais peuvent aussi inclure le téléchargement de logiciels ou les services fournis par un pays à un autre ;
- les présentations orales contenant des informations techniques faites devant des étrangers aux États-Unis peuvent être considérées comme des transferts de technologies américaines et être soumises aux contrôles des exportations ;

9 | Le Responsable de la déontologie et de la conformité est l'auteur de la présente politique. Consultez toujours la version actuelle, disponible sur elastic.co/fr.

Politique adoptée par le Conseil d'administration le 3 décembre 2021.

- les produits d'Elastic utilisent ou contiennent généralement un chiffrement, ce qui exige un degré supplémentaire d'analyse afin de déterminer si une licence d'exportation ou un autre type d'autorisation est exigé ; et
- Elastic exige en outre que nos distributeurs et clients finaux respectent ces réglementations.

Les réglementations en matière d'exportation et d'importation affectent non seulement les transactions marchandes internationales, mais aussi le développement de produits, les paramètres web, la finance, l'assistance aux clients, etc. Tous les Elasticiens participant à ces activités doivent avoir connaissance de ces règles, être familiarisés avec notre [Politique de commerce international](#) et doivent contacter le département juridique d'Elastic en cas de question.

7. Lutte contre la corruption

Bien que les législations régissant le commerce international soient très complexes, les règles applicables à la corruption peuvent être résumées en une phrase : ne rien offrir ou ne rien donner qui a de la valeur à quiconque dans le but d'obtenir ou de conserver une affaire indûment ou de garantir une conclusion favorable ou une autre décision de la part d'un représentant gouvernemental.

Et pour éviter toute incompréhension, voici un glossaire :

- "qui a de la valeur" a une signification transparente : il s'agit non seulement d'argent, mais également de quelque chose qu'une personne raisonnable considérerait comme ayant de la valeur ;
- "quiconque" désigne ce qui est mentionné : toute personne, qu'il s'agisse d'un représentant d'un gouvernement ou non ;

- "indûment" signifie pour une mauvaise raison et sans fondement juridique. Par exemple, il est parfaitement accepté de verser des frais supplémentaires pour obtenir un visa plus rapidement si ce service est disponible au public et que les frais sont publiés, payés en toute transparence et confirmés par un reçu officiel. En revanche, il serait illégal de proposer et d'effectuer un versement supplémentaire à hauteur du même montant et pour le même service si cette somme était directement empochée par un fonctionnaire ; et
- "représentant d'un gouvernement" désigne toute personne agissant pour le compte d'un gouvernement. Cette définition semble intuitive, mais, en vertu de certaines législations, elle peut aussi couvrir les membres d'une famille royale, les candidats à une fonction publique, les représentants de partis politiques, les employés d'une entreprise détenue ou contrôlée par le gouvernement et même les employés d'organisations internationales dirigées ou financées par le public. En outre, en vertu de certaines législations en matière de lutte contre la corruption, les conjoint(es) et les membres de la famille proche de ces personnes sont également considérées comme des représentants d'un gouvernement.

En résumé, si vous êtes poussé par un motif inacceptable ou par une arrière-pensée, tout paiement ou offre de quelque chose de valeur pour obtenir un avantage commercial constituera un pot-de-vin en vertu du Code et est susceptible d'être un acte de corruption en vertu du droit pénal de la plupart des pays. Cette règle est vraie même si une tierce partie (par exemple un partenaire commercial) a versé le pot-de-vin à votre demande ou avec votre approbation tacite ou alors que vous en aviez connaissance.

Outre le paiement ou l'offre d'un pot-de-vin, vous avez aussi l'interdiction de demander ou d'accepter quelque chose qui serait considéré comme un acte de corruption.

Il n'existe aucune exception à cette interdiction en matière de corruption, peu importe les pratiques locales en vigueur à l'endroit où nous exerçons nos activités. Même si d'autres personnes font preuve (ou semblent faire preuve) d'un comportement corrompu, Elastic et tous les Elasticiens doivent respecter à la fois l'esprit et la lettre de cette norme de conduite, n'importe où dans le monde. Vous serez dans le faux et vous causerez un tort considérable, à vous-même et à Elastic, si vous pensez que verser un pot-de-vin dans le but de conclure un contrat est justifié. Nous ne souhaitons aucune activité qui n'ait pas été dûment remportée ! Et si vous avez connaissance d'un quelconque comportement qui pourrait être considéré comme un pot-de-vin, signalez-le rapidement.

8. Cadeaux et divertissement

Un cadeau ou un divertissement pourrait être considéré comme un pot-de-vin s'il est offert pour une mauvaise raison ou motivé par une arrière-pensée, par exemple obtenir un avantage indu pour Elastic. En revanche, les politesses commerciales pensées pour témoigner de la reconnaissance aux partenaires commerciaux existants ou pour établir des relations commerciales cordiales sont autorisées si :

- elles n'excèdent pas les limites imposées par notre [Politique de lutte contre la corruption et de cadeaux](#) ou sont approuvées par écrit, conformément aux dispositions en matière d'autorisation prévues par notre [Politique de lutte contre la corruption et de cadeaux](#) ;
- elles s'inscrivent dans la lignée des pratiques commerciales habituelles ;
- elles sont adaptées aux circonstances, à la nature de la relation commerciale avec le destinataire, et à son poste et son titre au sein d'une organisation ;
- elles n'influencent pas l'objectivité du destinataire ou ne le placent pas face à une obligation de faire quelque chose d'inadapté en retour (par exemple octroyer une affaire en échange de cadeaux ou d'un divertissement) ;
- elles ne prennent pas la forme de liquidités ; et
- elles sont cohérentes avec les politiques internes du destinataire, veillez donc à demander !

En résumé, il peut être tout à fait acceptable d'offrir des cadeaux Elastic, d'organiser des dîners et d'envoyer des paniers garnis pour les fêtes ou des billets pour un concert ou un événement sportif local si ces actions respectent les critères énoncés ci-dessus.

Les mêmes règles s'appliquent aux Elasticiens qui reçoivent des cadeaux ou des divertissements, ainsi qu'à nos familles et amis s'ils offrent ou reçoivent des cadeaux, car ils sont associés à un Elasticien et motivés par ce lien.

Enfin, ne demandez jamais un cadeau ou un divertissement !

9. Travailler avec des clients du secteur public

Elastic compte un grand nombre d'entités du secteur public parmi ses clients. Si vous êtes impliqué dans cette branche de nos activités, vous devez veiller à connaître les règles de passation de marché, de tarification, de divulgation et de certification spécifiques qui s'appliquent aux clients du secteur public. En effet, un comportement pouvant être approprié lorsque vous traitez avec des clients commerciaux peut être une source d'ennuis juridiques pour vous et pour Elastic lorsque vous négociez avec des entités gouvernementales. Par exemple, les règles de passation de marché public régissent strictement (et interdisent souvent) l'acceptation, par des fonctionnaires, de cadeaux et de divertissements qui seraient acceptables pour des clients et prospects commerciaux. Il ne s'agit que de l'une de ces règles spécifiques, faites donc attention à connaître les exigences du secteur public et contactez toujours notre département juridique lorsque vous ne savez pas comment procéder.

10. Tenue de registres

Nous devons tous jouer notre rôle et contribuer à garantir que les registres d'Elastic soient exacts et détaillés. La tenue des registres est nécessaire, non seulement pour respecter les lois, réglementations et normes comptables qui nous sont applicables en tant que société cotée, mais aussi pour prendre des décisions professionnelles saines sur la base d'états financiers honnêtes. Enregistrez toujours vos transactions de manière à refléter leur vraie nature et évitez tout langage qui pourrait être trompeur. Ne saisissez jamais d'entrées si vous savez qu'elles sont inexactes. Cette règle s'applique aux notes de frais mineures, autant qu'aux grandes transactions. La fraude, c'est de la fraude et nous ne la tolérons à aucun niveau !

Des registres honnêtes et détaillés protègent également Elastic afin de ne pas être utilisée par d'autres parties pour commettre des actes de corruption, évasion fiscale ou blanchiment de capitaux. Ne participez pas à une transaction et ne saisissez pas d'entrées qui dissimulent un comportement ou des dépenses, produits ou actifs.

13 | Le Responsable de la déontologie et de la conformité est l'auteur de la présente politique.
Consultez toujours la version actuelle, disponible sur elastic.co/fr.

Politique adoptée par le Conseil d'administration le 3 décembre 2021.

11. Antitrust et concurrence déloyale

Nous pratiquons une concurrence honnête et les Elasticiens doivent s'abstenir de discuter ou de conclure des arrangements avec nos concurrents si ceux-ci pouvaient être considérés comme :

- de la manipulation ou du contrôle des prix (notamment convenir des prix à facturer à nos clients finaux avec nos partenaires) ;
- une entente à négocier d'une manière qui permette à un soumissionnaire donné de remporter l'appel d'offres ;
- du boycott de certains fournisseurs ou clients ; ou
- de l'attribution de produits, territoires ou marchés entre nous et nos concurrents.

Voici quelques exemples de concurrents qui pourraient être contraires aux lois en matière de restriction de la concurrence. Ces arrangements illégaux ne doivent pas nécessairement prendre la forme de contrats écrits formels. Même une entente, une discussion ou un échange d'informations informel sur ces sujets peut être considéré comme un délit. Imaginez, une conversation détendue lors d'un forum industriel ou d'un salon professionnel pourrait être interprété comme un moyen de limiter la concurrence ! Ne participez pas à de telles conversations et quittez la réunion si vous avez le sentiment qu'une discussion aborde des points qui pourraient être considérés comme contraires à la concurrence.

Bien que l'esprit des lois anti-trust soit relativement simple, leur application à des situations spécifiques peut être assez complexe. Lorsque des situations douteuses se présentent, contactez rapidement notre département juridique pour obtenir de l'aide et des conseils.

12. Comportement honnête et traitement équitable

Nous cherchons uniquement à stimuler nos ventes par le biais d'une concurrence honnête et d'efforts de marketing légitimes. Personne chez Elastic ne doit délibérément donner des descriptions trompeuses de nos produits, services ou pratiques commerciales à quelque personne que ce soit. Nous ne souhaitons pas énoncer de vérités trompeuses ou dissimuler des informations dans nos communications publiques.

Les Elasticiens ne doivent pas avoir recours à des supercheries, à des techniques de manipulation ou à des déclarations trompeuses pour obtenir des informations qui pourraient être utilisées dans le cadre de nos activités. Si vous collectez des informations sur la concurrence, n'agissez pas d'une manière qui pourrait être considérée comme déloyale ou douteuse. Si une personne vous envoie des informations par erreur et que vous n'êtes pas censé en avoir connaissance (par exemple un e-mail dont le destinataire est quelqu'un d'autre), vous n'avez pas le droit de les utiliser, et vous devez rapidement les détruire et en informer l'expéditeur.

13. Confidentialité

Les informations confidentielles sont des informations au sujet d'Elastic ou de ses clients ou partenaires commerciaux qui ne sont pas connues du grand public. Voici quelques exemples d'informations confidentielles :

- les données et projections financières ;
- les secrets industriels, les demandes de brevet, les inventions, les projets de produit et les listes de clients ;
- les stratégies commerciales, les plans d'acquisition ou autres structures commerciales, les désinvestissements, les grands contrats, les plans de développement, les transactions financières et les changements de direction ;
- les informations personnelles concernant des collaborateurs ; ou
- les informations non publiques de clients, partenaires commerciaux et autres personnes.

Chez Elastic, nous devons tous protéger les informations confidentielles. Il convient de s'abstenir de les divulguer à des tiers et de ne les partager qu'avec les collègues d'Elastic qui ont besoin de connaître ces informations. Avant d'envoyer des informations confidentielles d'Elastic à l'un de ses partenaires commerciaux, veillez à ce qu'une clause de confidentialité écrite ou un autre accord contenant une obligation de confidentialité similaire soit en place avec ce partenaire commercial.

Faites toujours preuve de bon sens avant de divulguer des informations confidentielles. Faites particulièrement attention lorsque vous participez à des groupes de discussion sur Internet, des salles de chat, des tableaux d'affichage ou autres supports électroniques. Ne parlez pas au nom d'Elastic, sauf si vous en avez l'autorisation. Si vous recevez des questions de la part d'un média, vous devez les transférer à PR-Team@elastic.co.

14. Protection des données

Elastic collecte et conserve les données à caractère personnel nécessaires au bon fonctionnement de ses activités ou si la loi l'exige. L'expression "Données à caractère personnel" désigne des informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable (par opposition aux informations sur une entreprise, qui ne constituaient pas des informations personnelles). Il s'agit de données évidentes (nom et adresse e-mail), ainsi que d'informations qui le sont moins et qui désignent directement ou indirectement une personne physique, par exemple un identifiant d'utilisateur, une adresse IP (ou un autre identificateur en ligne), des données de localisation ou toute autre information spécifique à une personne physique.

Afin de faire leur travail, les Elasticiens doivent avoir accès aux données à caractère personnel de nos clients et/ou de leurs collègues chez Elastic. N'oubliez pas, néanmoins, que vous êtes uniquement autorisé à accéder aux données à caractère personnel si cela est nécessaire à l'exécution de vos tâches liées à l'objectif pour lequel les données ont été collectées. En outre, vous pouvez uniquement partager des données à caractère personnel avec les collègues d'Elastic qui ont besoin d'y accéder pour exécuter leurs tâches liées à l'objectif pour lequel les données ont été collectées. N'utilisez ou ne divulguez pas de données à caractère personnel à des fins non professionnelles ou pour votre propre avantage ou celui d'autrui et, lorsque vous utilisez ou divulguez des données à caractère personnel, veillez à respecter les politiques et procédures d'Elastic en matière de confidentialité des données.

15. Sécurité des informations

Chez Elastic, nous avons tous la responsabilité de garantir la sûreté et la sécurité des informations de la société et des informations qui nous sont confiées par nos partenaires commerciaux. Bien que nous ayons une équipe de sécurité des informations dédiée, celle-ci a besoin de la coopération et de l'engagement à protéger la sécurité de nos systèmes informatiques de tous les Elasticiens. Vous devez connaître les politiques de sécurité des informations en vigueur et respecter toutes les procédures de sécurité que nous avons mises en place. Vous devez notamment veiller à protéger vos identifiants de connexion, et à ne jamais accéder à nos systèmes de manière contraire au strict respect des politiques et procédures de sécurité d'Elastic.

16. Dons politiques et lobbying

Elastic ne participe pas directement ou indirectement à des partis politiques et ne verse pas de paiements à des partis politiques ou représentants politiques individuels. Les ressources d'Elastic – y compris les fonds de la société, le temps de travail des collaborateurs et les locaux et équipements de la société – ne doivent pas être utilisées pour, ou participer à des campagnes politiques ou autres activités politiques, dans quelques circonstances que ce soient et dans tout pays. Nous avons conscience qu'un grand nombre d'Elasticiens sont très impliqués dans leurs communautés et participent activement à la vie sociale et politique, ce qui est fantastique ! Mais dans la mesure où nos Elasticiens représentent des points de vue si divers, veillez à exercer vos activités politiques en tant qu'individu, et non pas en qualité d'employé ou de représentant d'Elastic.

Nous partageons les opinions d'Elastic avec des gouvernements et autres parties en ce qui concerne les questions qui concernent nos intérêts commerciaux et ceux de nos actionnaires, employés et autres personnes impliquées ou affectées par nos activités. Si vous souhaitez participer à ce dialogue, veuillez contacter notre département juridique. Ne vous rapprochez jamais d'un gouvernement ou de ses représentants pour le compte d'Elastic sans que ce contact n'ait été approuvé.

17. Qualité des divulgations publiques

Elastic est responsable de fournir des informations complètes et exactes, en tous leurs aspects significatifs, dans nos communications publiques relatives à notre situation financière et aux résultats de nos opérations commerciales. Nous nous sommes engagés à fournir des informations exhaustives, justes, exactes, opportunes et compréhensibles dans nos rapports et documents que nous déposons ou enregistrons auprès de l'autorité de régulation boursière des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et dans nos autres communications publiques, et Elastic a adopté des procédures spéciales pour superviser ces divulgations.

17 | Le Responsable de la déontologie et de la conformité est l'auteur de la présente politique.
Consultez toujours la version actuelle, disponible sur elastic.co/fr.

Politique adoptée par le Conseil d'administration le 3 décembre 2021.

Valeurs de conduite professionnelle

Elastic comprend que nos clients et partenaires commerciaux s'attendent à ce que nous gérions nos affaires de manière éthique, transparente et responsable. Les valeurs de conduite professionnelle ci-dessous s'appliquent à Elastic et à tous nos collaborateurs dans le monde.

Déontologie et conformité

1. **Comportement éthique :** Nous ferons toujours preuve d'honnêteté et d'intégrité et appliquerons les principes déontologiques les plus stricts. Nous éviterons de donner l'impression ou la perception de conflits d'intérêts. Nous ferons particulièrement attention aux politesses commerciales et n'oublierons pas qu'il n'est jamais opportun d'offrir un cadeau ou un bien gratuit dans le but de tenter d'influencer une décision commerciale ou gouvernementale ou l'issue d'une négociation. Nous respecterons à la fois la lettre et l'esprit de nos politiques régissant les cadeaux et les divertissements.
2. **Respect des lois et réglementations :** Nous nous conformerons à toutes les lois et réglementations qui nous sont applicables, partout où nous menons à bien nos activités.
3. **Corruption et pots-de-vin :** Nous nous familiariserons et respecterons strictement toutes les lois et réglementations applicables en matière de corruption et pratiques commerciales interdites. Nous n'offrirons pas, ne promettrons pas, ne verserons pas ou n'accepterons pas de verser des paiements ou des cadeaux en espèces ou des choses de valeur, directement ou indirectement, à quiconque dans le but d'influencer des décisions. Nos transactions commerciales seront reflétées avec précision dans nos livres et registres et nous mettrons en œuvre des procédures conçues pour empêcher les pots-de-vin, la corruption, les dessous-de-table et les détournements de fonds.

Droits de l'homme et droits du travail

1. **Droits de l'homme :** Nous traiterons tous nos collaborateurs dans le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies. Nous encouragerons et respecterons la protection des droits de l'homme proclamés à l'échelle internationale et ne tolérerons pas les manquements aux droits de l'homme au sein de notre entreprise ou de notre chaîne logistique.

18 | Le Responsable de la déontologie et de la conformité est l'auteur de la présente politique.
Consultez toujours la version actuelle, disponible sur elastic.co/fr.

Politique adoptée par le Conseil d'administration le 3 décembre 2021.

2. **Approvisionnement responsable en minerais** : Nous respecterons le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque et toutes autres lois applicables.
3. **Protection de la liberté d'association** : Nous respecterons le droit des employés à adhérer ou ne pas adhérer à des organisations de représentation des salariés, y compris syndicats, et à négocier de manière collective.
4. **Respect du droit du travail** : Nous nous conformerons pleinement au droit du travail, y compris toutes les lois applicables visant à empêcher l'esclavage moderne, et nous n'utiliserons pas de travail forcé ou involontaire de quelque type que ce soit (par exemple, le travail pénitentiaire forcé, sous contrat ou involontaire). Tous les contrats de travail conclus entre nous et nos employés sont volontaires et nos employés sont libres de mettre fin à leur contrat à tout moment. Nous n'emploierons pas une personne si nous avons remarqué des signes que ce candidat pourrait être victime de la traite des êtres humains. Nous ne ferons pas appel au travail infantile. "Infantile" désigne toute personne n'ayant pas atteint l'âge légal de l'emploi dans toute juridiction dans laquelle nous sommes présents. Nous encourageons, cependant, l'utilisation de programmes d'apprentissage en milieu de travail légitimes, conformes à toutes les lois et réglementations applicables à ces programmes d'apprentissage dans tous les endroits où nous exerçons nos activités.
5. **Salaires et avantages** : Nous nous conformerons à toutes les lois et réglementations applicables régissant le temps de travail et la rémunération et fournirons les avantages légalement obligatoires. Nous ne dépasserons pas le temps de travail en vigueur localement et rémunérerons de manière adéquate les heures supplémentaires, conformément à la loi applicable. Nous ne forcerons pas nos employés à travailler plus que le temps prévu par la loi applicable.
6. **Absence de discrimination** : Nous ne ferons pas de discrimination dans nos pratiques d'embauche ou d'emploi sur la base de la religion, de l'origine nationale ou ethnique, de la couleur, du sexe (y compris la perception ou l'identité de genre, l'orientation sexuelle et la grossesse), de l'âge, de la situation matrimoniale, du statut d'ancien combattant, des informations génétiques, du handicap ou de toute autre caractéristique protégée par toute loi ou réglementation applicable.

7. **Respect et dignité :** Nous traiterons tous nos employés avec respect. Nous n'utiliserons pas et ne tolérerons pas de châtiments corporels, de menaces de violence ou d'autres formes de coercition ou de harcèlement.
8. **Santé et sécurité :** Nous mettrons à disposition de nos employés qui travaillent dans l'un de nos bureaux un lieu de travail sûr et sain, avec des installations propres répondant aux normes acceptables d'hygiène du travail et de préparation aux situations d'urgence. Nous mettrons en œuvre efficacement des programmes qui englobent la sécurité des personnes, les enquêtes postérieures aux incidents, la sécurité chimique et l'ergonomie.

Environnement

1. **Respect des lois et réglementations en matière d'environnement :** Nous nous conformerons, a minima, avec toutes les lois, réglementations et normes environnementales applicables, notamment les exigences concernant la gestion et l'élimination des produits chimiques et des déchets, le recyclage, le traitement et le rejet des eaux usées industrielles et le contrôle des émissions atmosphériques. Nous obtiendrons et tiendrons à jour tous les permis, approbations et enregistrements environnementaux requis et nous nous conformerons aux obligations de déclaration qu'ils prévoient.
2. **Protection de l'environnement :** Nous agirons de manière à protéger l'environnement et prendrons en considération dans notre processus décisionnel les effets néfastes potentiels sur l'environnement et les communautés au sein desquelles nous évoluons.

Renonciations et modifications

Toute renonciation à une disposition du présent Code pour un membre du conseil d'administration ou pour un mandataire social, y compris notre Président-directeur général, notre Responsable financier et tout autre cadre dirigeant ou responsable financier senior, devra être approuvée par écrit par le conseil d'administration ou son comité désigné et devra être divulguée dans les plus brefs délais, accompagnée des motifs de ladite renonciation, dans la mesure exigée par la loi ou la réglementation applicable. Toute renonciation à une disposition du présent Code pour toute autre personne doit être approuvée par écrit par le Responsable juridique ou, s'il n'est pas disponible, le Responsable financier, qui consultera le Responsable de la déontologie et de la conformité. Toute renonciation au présent Code pour un membre du conseil d'administration ou pour un mandataire social sera divulguée sur le site Internet d'Elastic.

Nous nous sommes engagés à examiner et actualiser régulièrement le présent Code afin de refléter l'évolution de l'environnement juridique et commercial. Toute modification devra être approuvée par écrit par le conseil d'administration ou son comité désigné et devra être divulguée sur le site Internet d'Elastic ou selon la méthode imposée par la loi ou la réglementation en vigueur.

Signaler les préoccupations de déontologie et de conformité

Si vous avez remarqué des manquements potentiels ou si vous souhaitez poser des questions, présenter des idées ou faire part de doutes concernant la déontologie ou la conformité d'Elastic, utilisez l'un des moyens suivants :

- discutez de la situation avec votre supérieur ;
- si votre supérieur est impliqué dans la situation ou si vous n'êtes pas à l'aise avec le fait d'en discuter avec lui, envoyez un e-mail à ethics@elastic.co ou contactez le Responsable de la déontologie et de la conformité, le Vice-président senior des ressources humaines, le Directeur juridique ou le Directeur financier. Vous trouverez les coordonnées de ces personnes sur notre Wiki dédié à la déontologie et à la conformité ;

- si la faute ou l'irrégularité, avérée ou suspectée, concerne les agissements d'un membre du comité exécutif d'Elastic, signalez vos doutes directement au Responsable en chef indépendant d'Elastic à l'adresse du siège social de la société à Keizersgracht 281, 1016 ED Amsterdam, Pays-Bas ;
- chacun (et notamment tout collaborateur, travailleur intérimaire ou vendeur) peut également signaler des inquiétudes d'ordre déontologique, légal ou réglementaire via la hotline de déontologie et conformité, par téléphone, ou via l'outil de signalement en ligne disponible à l'adresse <https://www.elastic.co/fr/about/trust>. Vous pouvez choisir d'être identifié ou de rester anonyme. Nous accuserons réception de votre signalement et le transmettrons aux personnes compétentes, pour l'étudier en profondeur et résoudre le problème. Par exemple, en fonction de la nature de la plainte, elle pourra être traitée par les Ressources humaines, le Responsable en chef de la déontologie et de la conformité ou d'autres personnes qualifiées. Les signalements effectués via la hotline de déontologie et conformité qui portent sur la comptabilité d'Elastic, les contrôles internes et les questions d'audit seront transmis au Président du Comité d'audit et au Conseil général (ou à d'autres personnes qu'ils auront nommées, le cas échéant) ;
- en outre, si votre réclamation a trait à des problématiques comptables, de contrôle interne ou d'audit, vous pouvez contacter le Président de notre Comité d'audit par e-mail à l'adresse ethics@elastic.co ou par écrit à Elastic N.V., 800 West El Camino Real, Suite 350, Mountain View, California 94040, États-Unis, Attn : Chairperson of Audit Committee. Nous transmettrons ces signalements au Président de notre Comité d'audit.

Rappelez-vous qu'Elastic s'est engagé envers vous à protéger toute personne ayant effectué de bonne foi un signalement ou ayant contribué à toute enquête contre toutes formes de représailles, menaces, discrimination, harcèlement ou vengeance.

Enfin, vous avez le droit de contacter les forces de l'ordre ou les autorités de réglementation, et aucune disposition du présent Code ne saurait empêcher tout Elasticien d'effectuer un signalement ou de déposer une plainte de bonne foi devant les autorités compétentes.